



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU lundi 18 novembre 2013**  
**18 heures 30**

-----

CR/MG

N° 001608

Service des sports -  
Avenant n° 1 à la  
convention de mise à  
disposition par la  
Communauté des  
Communes du Pays  
d'Apt d'appareils de  
fitness d'extérieur sur  
le site du Plan d'Eau  
d'Apt.

Affiché le :

**Le lundi 18 novembre 2013 à 18 heures 30** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint) donne pouvoir à Mme Véronique GACH, Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint) donne pouvoir à M. Dominique MARIANI-VAUX, Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-François DORE, M. Pierre ELY (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle PITON, Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

**ABSENTS** : M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint),

La séance est ouverte, Madame Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Par la délibération n° 1249 du 27 septembre 2011 le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise à disposition, à titre gratuit, de quatre appareils de fitness :

- 1 appareil de « cardio-training » de type vélo elliptique double,
- 3 appareils de « musculation » de type : duo porteur-pousseur, abdos inclinés, rameur,

et d'un panneau d'information générale, positionnés sur le site du plan d'eau d'Apt, acquis par la Communauté de Communes du Pays d'Apt pour un montant de 14 758,64 € TTC.

La ville d'Apt assure l'entretien et la maintenance de ces équipements, et assume toutes les responsabilités découlant de leur utilisation.

Le Conseil municipal est informé que la Communauté des Communes du Pays d'Apt a fait l'acquisition de trois appareils de fitness supplémentaires, installés sur le site du plan d'eau d'Apt en septembre 2013 :

- 1 appareil de « cardio-training » de type vélo
- 1 appareil de « cardio-stretching » de type stepper/twister
- 1 barre fixe double de tractions

Le coût de ces équipements s'élève à 7 013,34 € TTC.

Il convient de modifier la convention initiale par avenant afin d'ajouter ces 3 équipements dans le cadre de la mise à disposition d'appareils de fitness d'extérieur à titre gratuit sur le site du plan d'eau d'Apt par la Communauté des Communes du Pays d'Apt

La valeur de l'ensemble des équipements acquis par la Communauté de Communes du Pays d'Apt implantés sur le site du plan d'eau et mis à disposition de la ville d'Apt est désormais de 21 771,98 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la mise à disposition de ces équipements supplémentaires,

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**PREND ACTE**, des informations qui lui ont été communiquées.

**ACCEPTE**, la mise à disposition de ces équipements supplémentaires sur le site du plan d'eau d'Apt.

**DIT**, qu'en tant que gestionnaire du plan d'eau la Commune d'Apt endosse et assume toutes les responsabilités découlant de l'installation, l'utilisation et l'entretien de ces équipements.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**